

**Le 05 MARS :**

**NON A L'ACCORD DE RÉGRESSION SOCIALE  
DU 11 JANVIER 2013,  
NON A SA TRANSPOSITION DANS LA LOI !**

Le Medef a conclu le 11 janvier 2013, à l'issue des négociations, un accord dit « **sécurisation de l'emploi** », avec trois organisations syndicales minoritaires.

Prochainement, les parlementaires seront sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au Conseil des ministres.

**Un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés,**

qui va a contrario des objectifs affichés par la « Grande Conférence Sociale » qui visait la lutte contre la précarité et le renforcement des droits des salariés, en sécurisant davantage leurs parcours professionnels.

**Il généralise le chantage à l'emploi contre la baisse des salaires**

et l'augmentation du temps de travail. C'est l'esprit même des accords de « compétitivité/emploi » voulu par Sarkozy.

Déjà, des entreprises sur le département, telle que Renault, se sont emparées de ce texte, qui vise à supprimer **8.200** emplois.

**Autant d'emplois ou les jeunes ne pourront accéder.**

**Il organise la mobilité interne forcée,** sécurise la délinquance patronale, fragilise le CDI.

**Il prévoit le développement du gré à gré,**

c'est-à-dire la négociation en entreprise, au détriment des accords de branche, des conventions et garanties collectives.

**Enfin, cet accord entend faciliter les licenciements**

collectifs en réduisant les procédures et possibilités de recours, en limitant les droits des représentants du personnel.

**Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, UNEF et SOLIDAIRES de Seine Maritime,**

réaffirment que les problématiques de compétitivité posées aux entreprises sont avant tout une question de « *coût du capital* », et non de « *coût du travail* ».

**C'est une nouvelle répartition des richesses, au profit des salariés qui doit être engagée.**

**La flexibilité existe déjà en France.**

De nombreux dispositifs, assouplissant le code du travail, ont été mis en place depuis 1986.

**Ces dispositifs n'ont eu aucun effet positif sur l'emploi.** On dénombre **1.500** chômeurs de plus chaque jour, en France !



### **L'accord c'est :**

## **Plus de flexibilité.**

### **• Les accords de maintien dans l'emploi :**

- + Chantage à l'emploi contre possible réduction de salaire et/ou retour sur le temps de travail.
- + Évitement de l'obligation du PSE quand refus de plus de 10 salariés.
- + Pire, il est prévu que la seule existence d'un tel accord fonde le licenciement du salarié.
  - ▶ Facilitation des licenciements au moindre coût.
  - ▶ Remise en cause du CDI de droit commun avec la création d'un CDI intérimaire.

### **L'accord c'est :**

## **Moins de sécurité.**

## **Moins de droits pour les salariés.**

### **• Si refus d'une mobilité interne :**

- Licenciement pour motif personnel au lieu d'un licenciement pour motif économique.
- Mobilité volontaire «sécurisée» avec pré-qualification de la rupture du contrat en démission.
- Introduction d'un critère subjectif, celui de la compétence, dans l'ordre des licenciements.
- Réparation encadrée sur la base d'un barème en conciliation prud'hommes.
- Éviction du juge dans les procédures.
- Diminution des délais de prescription pour que les salariés fassent valoir leurs droits en justice.

Dans ces conditions, il serait inconcevable que la majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent par la loi, les reculs sociaux dictés par le MEDEF.

Le Gouvernement qui déclare « *faire de la qualité du dialogue social, une de ses*

*priorités et principe de changement* », doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats qui représentent bien plus de salariés que ceux le soutenant.

**Or à ce jour, le gouvernement veut retranscrire l'accord national dans ses aspects les plus nocifs pour les salariés.**

## **Un projet de loi reprenant ce texte ne serait ni amendable, ni négociable !**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES du Havre, s'adressent donc solennellement aux députés et sénateurs en ce sens.

**Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES ont décidé de multiplier les initiatives d'information à l'ensemble des salariés de notre département, afin de favoriser la connaissance de l'accord lui-même pour que chacun et chacune puisse en mesurer les enjeux. Faire en sorte qu'une loi à venir rompt avec la politique précédente et consacre une véritable sécurité de l'emploi pour tous.**

**Elles appellent à faire du mardi 5 mars 2013  
Une grande journée d'actions, de rassemblements,  
de manifestations et de grèves.**

**Le Havre : 10h30 devant Franklin**

**pour une manifestation du Rond-Point à la Sous-préfecture !**